

---

Adresse de la commune de Noizay (Indre-et-Loire) qui annonce l'établissement d'un atelier pour la fabrication du salpêtre et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Noizay (Indre-et-Loire) qui annonce l'établissement d'un atelier pour la fabrication du salpêtre et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 253-254;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29202\\_t1\\_0253\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29202_t1_0253_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

[Villeneuve-de-Berg, (?) germ. II] (1).

« Représentants du peuple français,

Debout sur les ruines fumantes de la tyrannie et du fanatisme et érigeant sur elles es statues de la Raison, de la Liberté et de l'Égalité, nous nous plaisons à suivre les progrès de nos armes sur les terres esclaves et ceux de notre législation sur le sol libre, quand le bruit soudain de vos dangers, et de ceux de l'État, est venu frapper nos oreilles. Le récit d'une nouvelle conspiration, lu dans le plus morne silence, a glacé nos âmes d'horreur, et nous eussions eu peine à sortir de ce lugubre étonnement, si nous n'avions été pressés d'élever nos voix vers vous.

Une conspiration ! Elle a été commandée par des factions étrangères, désespérées de l'impuissance de leurs efforts et ce sont de faux patriotes qui l'ont ourdie ! Marchander, acheter au poids d'or, c'est à ce poids qu'ils trafiquaient de votre vie et de celle de la République ! Et ce vil métal, l'objet de leur cupidité n'a pas encore coulé dans leurs entrailles infatigables ! qu'avons-nous tardé ? Vengeance sur eux ! Tel a été notre cri. Le calme imperturbable de vos âmes au milieu des tempêtes qui nous assaillent a pu seul le rendre aux nôtres ; il y est descendu lentement, et notre patriotisme se rassurant à votre exemple, n'a plus qu'à calculer le nombre et la petitesse de nos ennemis.

Vous nous avez appris à les connaître, ils ne sont plus dangereux, et le rapport de votre Comité de salut public est en nos mains leur éternel signalement. En vain, s'enveloppoient-ils du manteau de la vertu, en vain cacheroient-ils sous des noms héroïques leur nullité et leur incivisme ; tous les voiles tomberont et vos loix révolutionnaires sont les chaînes puissantes qui enlaceront et éteindront les protéés politiques sous quelles formes qu'ils veuillent envahir les droits du peuple ou ramper dans sa confiance.

Quant à vous, Législateurs, songez que votre espoir est la garantie du nôtre et que nous nous reposons de votre sécurité, et de la sécurité publique sur la puissance dont vous a investi la souveraineté nationale. Restez plus que jamais immuables au poste qu'elle vous a assigné : il est au sommet de la Montagne gravie par vos efforts. C'est de ses hauteurs inaccessibles aux esprits faibles et corrompus que vous devez continuellement veiller sur la destinée d'un peuple libre : c'est de là que fixant vos regards tantôt sur les tables de la loi, tantôt sur les actions des hommes, vous devez contempler avec mépris et ces intrigants qui élèvent loin de vous le *veau d'or* et ces factieux qui en fournissent les matériaux, et ces idolâtres séduits qui s'agenouillent devant lui. Loin de vous, l'indignation même qui pourroit compromettre ces tables sacrées, vous l'avez transmise aux fidèles qui entourent la Montagne, et qui n'attendent que l'éclair prêt à jaillir de son sommet pour souffler sur les cendres des conspirateurs.

Tels sont nos vœux, nous les prononçons devant le génie immortel de la République française, et dans le temple ouvert à son culte. Nous

(1) C 300, pl. 1055, p. 31.

l'avons déjà remercié de votre salut, et ce temple ne retentit plus que de nos imprécations contre la tyrannie qui veut asservir les hommes, la trahison qui les lui vend et l'intrigue qui les lui prostitue. L'horreur que les méchants nous inspirent seroit devenue en nous une sorte de fureur, si nous n'avions tourné nos yeux vers cette éternelle sagesse qui veille sur vous, et qui dans l'agitation des périls vous inspire, sans doute, ces paroles attendrissantes et sublimes que la justice et la probité soient à l'ordre du jour dans la République française ; le gouvernement ne pardonnera plus de crimes, la République est encore une fois sauvée. S. et F. »

BRIAN (secrét.), VACHER-RIGAUD, MAYAUD, REYNAUD, COUVRAIL, RANCHIN, ESTIEULLE, LANGONNET, CHAGRON, J. CHABERT, ARMAND (présid.).

## 15

La commune de Noizay, district d'Amboise, département d'Indre-et-Loire, annonce à la Convention nationale qu'elle a chargé un de ses concitoyens d'établir un atelier propre à la fabrication du salpêtre ; que le fanatisme est anéanti, et que, depuis longtemps, l'argenterie de son église est à la monnaie : elle envoie une croix dite de Saint-Louis, et invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Noizay, 27 vent. II] (2).

« Lorsque notre commune a vu le décret qui engage les citoyens à extraire le salpêtre, les habitants étant peu facultueux, se sont empressés à chercher parmi eux, le plus capable, pour qu'il formât chez lui, un atelier propre à ce travail. En ayant trouvé un en état de répondre à leur vœu, la municipalité l'a engagé à faire promptement toutes les dispositions nécessaires, et les citoyens lui ont offert de faire l'ouverture de leur appartement, pour en prendre les matières salpêtrées.

Le fanatisme est absolument anéanti dans notre commune ; Billault notre cy-devant curé a été le premier qui ait de notre département, envoyé ses lettres de praïtrises à la Convention. A son exemple, nous avons envoyé à notre district, l'argenterie et les ornements qui servaient au culte superstitieux. Il y a longtemps que cette argenterie doit être rendue à la monnaie. Notre foi et nos espérances sont dans le salpêtre.

Il nous reste les hochets de l'orgueil ; une croix cy-devant St-Louis que nous vous adressons.

Nous ne vous rendons point compte de la vente des biens des émigrés de notre commune, il n'y en a point ; ainsi, somme nous tous des véritables et sincères sans-culottes.

Montagne, nous te félicitons de tes travaux, reste à ton poste, jusqu'à ce que les despotes

(1) P.V., XXXV, 45. B<sup>in</sup>, 22 germ. (suppl<sup>t</sup>) et 28 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>). *Débats*, n° 571, p. 394.

(2) C 297, pl. 1023, p. 25.

et les tyrans soient anéantis, notre commune sera une des petites colonnes pour te soutenir, jusqu'à la dernière goutte de son sang. S. et F. »

BOURGUIGNON, CHAMPIGNON, GILLET, MOISAND, GUIOT.

## 16

La société populaire de Nemours envoie à la Convention nationale l'état des nouveaux dons patriotiques faits tant par elle que par la commune, et remis à l'administration du district, consistant en 382 chemises, 125 paires de bas, 28 paires de souliers et autres objets, avec 6 liv. 18 sols en numéraire, 17 liv. 10 sols en assignats, et une tabatière d'argent. Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que la patrie ne soit plus en danger.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Nemours, 2 vent. II] (2).

« Citoyens,

L'élan patriotique que vous avez su inspirer à des millions de républicains, plus encore par vos actions que par vos discours, a électrisé les citoyens de cette commune, riches en patriotisme. Nous vous envoyons l'état de nos dons patriotiques, remis à l'administration du district; c'est peu, à la vérité, mais jamais offrande ne fut présentée à la patrie, et avec plus d'empressement et de meilleur cœur.

Restez intrépides Montagnards, à votre poste tant que la patrie sera en danger; c'est le vœu unanime de la Société populaire de Nemours. Vive la Montagne, Vivent les Jacobins. S. et F. »

PAULMIER, GAUTIER, GIRAULT.

[Etat des dons.]

Liberté, Egalité, Vive la République; 382 chemises, 28 paires de souliers, 125 paires de bas, 1 veste et 1 culotte, 3 paires de guêtres, 1 chapeau, 2 gibernes, 1 bayonnette, 1 sabre, 1 plaque de bonnet de grenadier et 1 épaulette, 1 huilier en argent, 1 collier en or, 6 petits globelets en argent, 1 pièce de mariage, 6 liv. 18 s. en écus et monnaie; 17 liv. 10 s. en assignats; 1 tabatière d'argent, 7 vieux draps, et quantité de vieux linge en tout genre; plusieurs paquets de charpie.

Tous ces objets sont indépendants d'autres dons patriotiques, faits antérieurement, tant par la commune que par la société populaire de Nemours, consistant en souliers, bas, chemises, tout l'argenterie, mobilier, cloches et fer de la ci-devant église paroissiale, assignats et numéraire.

(1) P.V., XXXV, 45. B<sup>n</sup>, 22 germ. (suppl<sup>t</sup>) et 28 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>). Débats, n° 571, p. 394.

(2) C 297, pl. 1023, p. 23, 24.

## 17

La société populaire de Maillezais (1), département de la Vendée, envoie à la Convention nationale l'offrande que le citoyen Préjean, juge-de-peace, et Victoire Tillé, sa femme, ont déposé sur l'autel de la patrie : elle consiste en une tasse d'argent, trois paires de boucles et des bracelets. Cette société félicite la Convention sur le décret qui a rendu la liberté aux nègres, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait achevé le bonheur des Français.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Maillezais, 28 vent. II] (3).

« Citoyen président,

Je m'empresse de te faire parvenir l'offrande que le citoyen Préjean, juge de paix de ce canton, et Victoire Tillé sa femme, viennent de déposer sur l'autel de la patrie, qui consiste en une tasse d'argent, trois paires de boucles et des bracelets.

Que la Convention nationale reçoive, en même temps, de la part de la Société populaire de Maillezais, l'adhésion la plus expresse à tous ses décrets, et particulièrement à celui qui a rendu la liberté aux nègres. Cette justice était due aux enfants de la nature, et les législateurs d'une nation libre, devaient enfin abolir l'esclavage; Montagne bienfaisante, reste inébranlable à ton poste, achève le bonheur de la France, et rend libre tout l'univers. »

FOURNEAU, BOUHIER.

## 18

Une députation de la société populaire de Montpellier, chargée d'apporter à la Convention nationale les cendres du représentant du peuple Beauvais, est admise à la barre : elle présente l'urne contenant ce dépôt, ornée de rubans tricolores et de fleurs.

« Représentans, dit l'orateur [MICHEL fils], des sans-culottes de la société populaire régénérée de Montpellier vous portent les restes précieux du représentant du peuple Beauvais, qui est venu terminer sa carrière glorieuse parmi nous. Sa vertu, son républicanisme, l'ont accompagné jusqu'au tombeau : il est mort en faisant des vœux pour la République. Vous lui aviez accordé les honneurs du Panthéon, lorsque la barbarie de nos ennemis faisoit craindre qu'il ne fût mort sous leurs coups. Nous avons pensé que les cendres de ce martyr de la liberté étoient une propriété nationale. Beauvais est mort victime de la barbarie des ennemis de la République. Patriotes sensibles et reconnoissans, nous avons honoré sa mémoire de la manière digne des hommes libres.

(1) Et non Maillezoy.

(2) P.V., XXXV, 46. B<sup>n</sup>, 22 et 30 germ. (suppl<sup>t</sup>). Débats, n° 571, p. 394.

(3) C 297, pl. 1023, p. 10.